

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Délib.2010.63 Délibération pour règlement mission AMO Mr KOZAK
entreprise MARTINON**

**L'an deux mille dix et le deux Novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD,
Maire.**

Date de convocation : 27 octobre 2010

**Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Eric
CLO, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR,**

**Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Annick
MOURARET**

**Absents excusés : Sylviane MONNOT, Michel RÖDEL, Guy BATTAGLINI, Franck
DENOLLY**

Pouvoir de Sylviane MONNOT à Michel CROS

Pouvoir de Michel RODEL à Pierre VALVERDE

Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Stéphane JODAR

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS.

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours des travaux du restaurant scolaire Monsieur KOZACK, de l'entreprise MARTINON, a été sollicité en qualité d'assistant à maître d'ouvrage.

Monsieur le Maire souhaite que la commune propose pour cette mission – pour laquelle aucun contrat formel n'a été signé – une somme forfaitaire de 1000 € HT, au titre des services rendus et des bénéfices qu'en a retirés la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte la proposition de Monsieur le Maire ; la somme forfaitaire de 1000 € HT sera réglée à l'entreprise MARTINON au titre des services rendus et des bénéfices qu'a retirés la commune de la prestation d'AMO de Monsieur KOZACK, l'un de ses collaborateurs.**
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**